

Commission Bouchard-Taylor
Mémoire
Présenté par
Didier Kaba

Introduction

Après les demandes «d’accommodements raisonnables» jugées abusives par certains citoyens et citoyennes, après le remue-ménage causé par le Code de vie de Érouville et la surmédiatisation dont il a fait l’objet, le gouvernement du Québec a mis sur pied une Commission en vue de répondre aux expressions de mécontentement de la population.

Le présent mémoire se veut être une contribution à la formulation de recommandations relatives à une immigration réussie au Québec. Le premier point que nous abordons ici est l’incompétence du ministère de l’immigration. Nous présenterons ensuite les perspectives relatives à une immigration qui vise une intégration harmonieuse des nouveaux arrivants et nous terminerons notre présentation par quelques recommandations.

I. Le ministère de l’immigration : une structure qui brille par son incompétence

Le ministère de l’immigration devrait normalement être l’organisme officiel qui joue un rôle prépondérant dans l’accueil, l’installation, l’accompagnement et l’intégration des nouveaux arrivants au Québec. Comme acteur de premier plan, le ministère offre des outils en vue de faciliter le travail des organismes et autres institutions qui oeuvrent auprès d’immigrants nouvellement arrivés au Québec. La politique provinciale d’immigration est le cadre légal qui doit orienter l’action de tout intervenant dans ce domaine. Or, on observe que ce sont plus les organisations non gouvernementales, les associations et organismes communautaires bénévoles qui se retrouvent en première ligne dans le processus d’intégration des immigrants. En plus de cette situation, on peut facilement se rendre compte de la méconnaissance des agents de ce ministère de la politique en matière d’immigration ce qui les entraînent à poser quotidiennement des gestes contraires à celle-ci. Cet état de fait donne lieu à tout genre de situations aberrantes et inusitées : des regroupements de famille peuvent prendre plus de 5 ans, le statut d’immigrant reçu et de réfugié sont accordés à des personnes peu recommandables ou sans même qu’on ne prenne le soin de faire une recherche très simple sur les antécédents du candidat, des renouvellements de visas sont refusés à des étudiants en vacances dans leur pays d’origine...

Couvert par un pouvoir discrétionnaire, les agents d’immigration n’ont pas à donner des raisons qui motivent leurs décisions ou à rendre des comptes lorsqu’il s’avère qu’il y a des erreurs qui ont été commises dans le traitement d’une demande. C’est une situation intolérable dans une société de droit. Tout employé de l’État doit être en mesure de rendre des comptes au public.

L'incompétence du ministère de l'immigration se mesure au taux élevé d'immigrants qui quittent le Québec, après avoir été désillusionnés par rapport aux promesses d'accès à une profession et à une intégration réussie dans la société québécoise. L'échec le plus cuisant du ministère de l'immigration se situe donc au niveau de la rétention des nouveaux arrivants au Québec. En général, après avoir bien appris le français, en plus souvent d'avoir acquis l'anglais, les immigrants diplômés qui ont été accueillis au Québec décident en général de s'installer en Ontario ou ailleurs. Il serait très intéressant de mesurer de façon empirique l'ampleur de ce phénomène qui gangrène notre système.

Le maître mot de l'intégration est l'accès à un emploi à la hauteur des compétences professionnelles du nouvel arrivant. Il n'y a pas d'intégration possible sans accès au marché du travail.

Le ministère de l'immigration est incapable de trouver des solutions viables aux problèmes qui minent la rétention des immigrants au Québec :

- l'accès aux professions ou l'insertion socioprofessionnelle;
- la non reconnaissance effective des diplômes et de l'expérience professionnelle des immigrants acquise à l'extérieur du Québec;
- la fermeture du marché du travail aux immigrants Noirs;
- la rigidité des ordres professionnels en regard des professionnels immigrants;
- l'absence de programmes visant exclusivement à faciliter l'insertion professionnelle des femmes immigrantes;
- la rigidité des syndicats qui agissent en protecteur d'emplois et du patronat qui opte pour l'emploi presque exclusif des Québécois de souche.

Le ministère de l'immigration ne répond pas aux besoins des immigrants et aux besoins d'organismes qui font le travail à leur place. Voici quelques éléments très précis qui caractérisent l'incompétence de cette structure :

- l'absence de vision à long, moyen et court terme en matière d'immigration au Québec;
- l'absence de concertation entre les nombreux intervenants qui oeuvrent dans le domaine de l'immigration;
- le manque de transparence dans le traitement de dossiers d'immigration;
- la répartition des fonds destinés à l'intégration des immigrants à plusieurs ministères et organismes, sans critères et paramètres précis connus du public.

Même si le ministère de l'immigration est défaillant sur le plan de l'intégration des immigrants, il y a plusieurs organisations qui y travaillent activement sur le terrain.

Les portails de l'intégration

Le ministère accueille officiellement les nouveaux arrivants et leur offre les outils nécessaires à leur intégration. De manière très concrète, c'est la société, par ses organismes communautaires, ses groupes associatifs, ses institutions (écoles, collèges, universités, entreprises, Églises, Temples et Mosquées...) qui accueille et facilite l'intégration des immigrants au quotidien. Le gouvernement doit jouer un rôle de leader

en se dotant d'une vision claire de l'immigration comme solution, parmi tant d'autres, au déclin démographique du Québec. Il doit s'assurer d'élaborer une planification stratégique relative à l'accueil de nouveaux arrivants et soutenir les structures d'accueil en leur apportant l'aide et le soutien nécessaire.

Les municipalités (les villes) sont des partenaires de premier choix dans ce processus d'immigration. Il est donc essentiel que les citoyens et citoyennes décident d'agir à titre de communauté d'accueil et prennent les moyens nécessaires pour se préparer à accueillir des immigrants en leur prévoyant des emplois, des parrains et en mettant en place des organisations susceptibles d'accompagner les nouveaux arrivants dans leur démarche d'intégration. Les citoyens et citoyennes doivent être préparés, informés, sensibilisés et éduqués à la diversité culturelle.

Les institutions de formation (écoles, collèges, universités) sont des lieux privilégiés d'intégration où l'on trouve des immigrants potentiels. Elles accueillent de nombreux immigrants chaque année. À ce titre, elles ont développé une expertise certaine en la matière. Le ministère d'immigration doit se rapprocher de ces institutions afin de les soutenir dans leurs efforts d'intégration de nouveaux arrivants. Des ententes spécifiques entre les écoles, collèges, universités et le ministère de l'immigration doivent être établies afin de s'assurer que l'intégration des nouveaux arrivants se passe très bien.

II. Une immigration qui vise une intégration harmonieuse

Lorsqu'une personne décide d'immigrer au Québec, elle est confrontée à plusieurs défis. Elle doit, entre autres, faire le deuil de son pays, de sa famille et de ses amis. Le fait de vivre hors de son pays d'origine l'oblige à s'ouvrir à la culture du pays d'accueil, voire même à d'autres cultures. *Toute personne qui ignore la culture des autres, fait preuve d'ignorance de sa propre culture...* Ainsi donc, un fois au Québec, le nouvel arrivant doit formellement s'engager à respecter les Lois, les politiques, coutumes et us de la société d'accueil. Même si une documentation abondante est disponible sur le site Internet du ministère de l'immigration, il faut avouer que plusieurs nouveaux arrivants n'ont pas toujours conscience des valeurs cardinales de la société d'accueil. C'est pourquoi nous croyons qu'il est très important que dès son arrivée en sol Québécois, le nouvel arrivant s'engage, à travers un contrat écrit, à respecter des droits et des devoirs très précis. Ce contrat doit également établir très clairement les engagements qu'a le gouvernement du Québec vis-à-vis du nouvel arrivant. Par exemple, il sera clairement établi que tout immigrant a droit à vivre en toute sécurité, à droit à un travail, à se loger correctement, à droit à des cours de français et à une formation, etc.

Une immigration qui vise une intégration harmonieuse doit se faire en tenant compte du fait que les nouveaux arrivants doivent avoir le droit de travailler dans leur domaine de spécialité. Ainsi, en admettant un professionnel au Québec, le ministère de l'immigration doit prendre tous les contacts nécessaires auprès des syndicats et des ordres professionnels afin de garantir au nouvel arrivant qu'il aura un emploi. Pour que cela soit possible, il est essentiel d'impliquer les ordres professionnels, les syndicats, les universités et les collèges dans le processus de choix de candidats. Des représentants de

ces différentes structures peuvent faire partie des tables de concertation visant à procéder au choix des candidats à l'immigration. Il est inadmissible de recevoir des professionnels sans leur garantir d'avoir un emploi. Le Québec ne peut pas continuer à se priver d'une main d'œuvre compétente réduite au chômage.

L'immigration ne saurait être un procédé de remplissage : Il nous manque du monde. Il nous faut de la main d'œuvre. On va faire venir des hommes et des femmes d'ailleurs... Il s'agit d'une approche plus stratégique que cela. Nous devons envisager de recevoir, d'accueillir des hommes, des femmes et des enfants de façon appropriée. Ces personnes viennent ici, après avoir vécu ailleurs. Elles viennent nous apporter leur force de travail et contribuer au développement du Québec. L'accueil des nouveaux arrivants doit se faire dans le respect des conventions internationales, dans le respect des Lois, des règlements et des politiques en vigueur au Québec et au Canada. Cela nous oblige à adopter un plan à court, moyen et long terme, à établir des priorités claires et à déterminer le type d'immigrant que nous voulons recevoir. Tout cela doit se faire en regard des structures et des moyens humains et financiers dont nous disposons. Pour être performant, nous devons évaluer constamment nos pratiques en matière d'immigration et être imaginatif.

Pour une immigration réussie, le ministère de l'immigration doit avoir un plan très clair, établir des priorités en la matière et mettre en place des programmes spéciaux. Il doit également préciser ses attentes vis-à-vis des organismes à qui il donne des subventions pour une meilleure reddition des comptes. Le ministère aura également à cœur d'entreprendre une campagne de sensibilisation en vue d'éduquer la population à la diversité culturelle et à l'enrichissement qu'apporte la présence des immigrants. Il devra également identifier les occasions de célébrer la diversité (semaine interculturelle, célébration du mois de l'histoire des Noirs, activités socioculturelles, etc.).

Il faut aussi adopter l'usage d'une terminologie claire, adaptée à la réalité québécoise pour désigner les nouveaux arrivants. Des termes comme *minorité visible*, *groupe ethno-culturel*, *groupe ethnique*, *communautés culturelles* semblent être des concepts qui traduisent très mal ce que sont les nouveaux arrivants au Québec. Il est plus adéquat de parler de ***Québécois issu de l'immigration*** qui me paraît être un concept plus intégrateur.

Pour une immigration réussie, il faut considérer que l'immigration est l'affaire de tous. Ces sont les citoyennes et les citoyens qui participent à l'accueil, à l'intégration et à l'accompagnement des nouveaux arrivants au quotidien.

La rétention est très déficiente au Québec. On sait que la durée estimée d'un immigrant au Québec est de trois ans. Passé ce délai, l'immigrant se rend en Ontario, s'il n'a pas trouvé un emploi au Québec.

- Comment faire pour endiguer ce phénomène?

L'une des solutions envisagées est l'implication de plusieurs acteurs dans le processus d'intégration à long terme : les ordres professionnels, les syndicats, les Chambres de commerce, les associations, les établissements scolaires.

Le mythe du multiculturalisme canadien

Le multiculturalisme Canadien est un mythe car il fait croire aux nouveaux arrivants qu'il est possible de vivre au Québec, comme on vit à Bamako, à Bombay ou à Djakarta. Lorsqu'on décide de partir de sa ville, de son pays et de son continent cela prouve qu'on est assez ouvert pour rencontrer d'autres cultures. De ce fait, on devient tous des métis culturel du fait de notre hybridité culturelle. Nous sommes le résultat de nos rencontres.

Le déficit de connaissance de l'autre

On peut constater que plusieurs de nos compatriotes ignorent d'où proviennent plusieurs Québécois issus de l'immigration. Il y a donc ici un déficit réel de connaissance de l'autre qui frise l'indifférence, ce qui n'est pas de nature à faciliter les choses. Même parmi l'intelligentsia québécois, il n'est pas rare de constater cet état de fait. Partant de là, il appert qu'il n'est pas étonnant de voir de la méfiance, de la crainte et parfois même des comportements racistes, surtout en ce qui concerne l'embauche.

III. Recommandations

Pour terminer notre mémoire, nous proposons un certain nombre de recommandations très concrètes.

- 1. Que le pouvoir discrétionnaire des agents d'immigration soit levé afin qu'ils puissent rendre des comptes par rapport aux décisions qu'ils rendent.*
- 2. Que le Québec définisse le profil type d'immigrant qu'il aimerait accueillir et qu'il soit établi clairement les déterminants essentiels d'une intégration réussie au Québec.*
- 3. Il est impératif que le vérificateur général du Québec regarde de très près comment sont dépensés les fonds destinés à l'immigration et voit si les objectifs assignés à ce ministère soient atteints.*
- 4. Que le ministère de l'immigration établisse des ententes de partenariat avec les institutions et organismes qui oeuvrent, au jour le jour, à l'intégration des immigrants et les soutiennent en leur octroyant des financements nécessaires.*
- 5. Que les Villes développent, en collaboration avec le ministère de l'immigration, le concept de communauté d'accueil et établisse des plans d'accueil de nouveaux arrivants.*
- 6. Que le nouvel arrivant s'engage, à travers la signature d'un contrat citoyen, à respecter des droits et devoirs. Ce contrat traduirait également les engagements du gouvernement vis-à-vis de l'immigrant.*

7. *Que les ordres professionnels, les syndicats fassent partie du choix des professionnels étrangers candidats à l'immigration au Québec. Avant leur arrivée au Québec, ils devront se prononcer sur le candidat. Des mesures concrètes doivent être prévues en vue de l'intégration professionnelle du nouvel arrivant.*

8. *Que l'on désigne par une terminologie appropriée les nouveaux arrivants aux Québec. Nous proposons : **Québécois issu de l'immigration.***